

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du projet de réaménagement de la pinède Saint-Léon et arrêt des modalités financières pour la création d'une clairière ludo-sportive

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

CH/SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Approbation du projet de réaménagement de la pinède Saint-Léon et arrêt des modalités financières pour la création d'une clairière ludo-sportive

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) destinée à accompagner les communes dans leurs projets d'investissement, notamment en faveur du développement écologique des territoires et de l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que la pinède Saint-Léon constitue un espace naturel et boisé majeur du centre-ville, véritable poumon vert, fréquenté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des générations de Salo-nais, notamment les séniors, les familles, les sportifs et les associations ;

Considérant que cet espace, aujourd'hui marqué par la désuétude de ses aménagements, nécessite un programme de travaux ambitieux afin de répondre aux usages actuels et futurs ;

Considérant que la Ville souhaite engager un projet de réaménagement poursuivant trois objectifs principaux :

- recréer un espace sportif, de loisirs et de détente ;
- préserver la pinède en tant qu'écosystème naturel, notamment en matière de prévention des incendies ;
- mettre en œuvre des installations ludiques à vocation intergénérationnelle ;

Considérant que ce projet de réaménagement de la pinède Saint-Léon s'inscrit pleinement dans les critères d'éligibilité de la DSIL, en favorisant la qualité du cadre de vie et la préservation des espaces naturels ;

Considérant la subvention obtenue dans le cadre du plan « 5000 terrains de sports » de l'Agence Nationale du Sport visant à soutenir le développement des équipements sportifs de proximité et l'accès à la pratique sportive pour tous.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités financières du projet de création d'une clairière ludo-sportive au sein de la pinède Saint-Léon, selon le plan de financement prévisionnel ci-après, exprimé en euros hors taxes :

Libellé	Montant HT	État DSIL (73.94 %)	État ANS (6.06%)	Ville (20%)
Création d'une clairière ludo-sportive au sein de la pinède Saint-Léon	499 219 €	369 142 €	30 234 €	99 843 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération susvisée.

ARRÊTE les modalités financières de l'opération telles que présentées ci-dessus.

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel, intégrant notamment la participation de l'État et de l'Agence Nationale du Sport.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'opération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

UNANIMITE

POUR : 43

ABSTENTION : 00

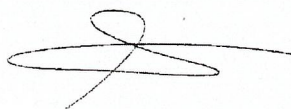
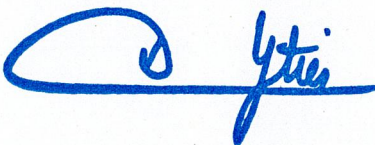
CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:26
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD